

Les pêches méditerranéennes Mediterranean Fisheries

Jean-Pierre Boude

Volume 18, numéro 1, 1987

Pêches maritimes : nouveau contexte international et politiques contrastées

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/702128ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/702128ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boude, J.-P. (1987). Les pêches méditerranéennes. *Études internationales*, 18(1), 83-105. <https://doi.org/10.7202/702128ar>

Résumé de l'article

The Mediterranean together with the Black Sea constitutes a fishing ground of almost 3 000 000 square kilometres. In view of its geographical location, numerous conflicts arise in this area regarding its exploitation since 22 states have direct access to its waters. Total fish catch in the Mediterranean amount to almost 1 900 000 tons per year with a rise of 136 % over 20 years.

This industry employs nearly 250 000 fishermen. The occupations vary greatly in general and the exploitable resources are shared inequitably. The state of exploitation is such that the financial returns are extremely uneven, hence the requisite for profitability sometimes leaves much to be desired.

Although potential development of stock appears limited, changes in reception facilities, production instruments, planning of coastal and lagoon areas, and better training of fishermen would improve the situation in this industry. The setting-up of Mediterranean integrated programmes can be a step forward towards the realization of this goal.

LES PÊCHES MÉDITERRANÉENNES

Jean-Pierre BOUDE*

ABSTRACT — Mediterranean Fisheries

The Mediterranean together with the Black Sea constitutes a fishing ground of almost 3 000 000 square kilometres. In view of its geographical location, numerous conflicts arise in this area regarding its exploitation since 22 states have direct access to its waters. Total fish catch in the Mediterranean amount to almost 1 900 000 tons per year with a rise of 136 % over 20 years.

This industry employs nearly 250 000 fishermen. The occupations vary greatly in general and the exploitable resources are shared inequitably. The state of exploitation is such that the financial returns are extremely uneven, hence the requisite for profitability sometimes leaves much to be desired.

Although potential development of stock appears limited, changes in reception facilities, production instruments, planning of coastal and lagoon areas, and better training of fishermen would improve the situation in this industry. The setting-up of Mediterranean integrated programmes can be a step forward towards the realization of this goal.

La mer Méditerranée, bordée par trois continents: l'Europe, l'Asie et l'Afrique constitue la plus vaste mer continentale existante. Avec la mer Noire et la mer d'Azov, qui communiquent avec elle par l'intermédiaire du détroit de Bosphore, de la mer de Marmara et du détroit des Dardanelles, elle occupe une surface de 2 969 000 km² et constitue ainsi la zone statistique 37 concernant les pêches méditerranéennes dans le cadre des statistiques de pêche de la FAO. Cet ensemble constitue le domaine de compétence du Conseil Général des Pêches pour la Méditerranée (C.G.P.M.).

La seule communication naturelle avec la zone océanique s'effectue par le détroit de Gibraltar. Il n'est pas large (15 km) et très peu profond mais est le lieu de transit de masses d'eau océanique qui sont à l'origine de courants superficiels le long des côtes de l'Afrique du Nord. L'autre point de passage avec d'autres eaux est artificiel: il s'agit du canal de Suez qui permet le trafic avec la mer Rouge et l'océan Indien. La situation géographique de cet ensemble fait que malgré des apports d'eau douce, parfois importants (Rhône, Nil, Danube, Don, Dniepr, Pô...) sa salinité moyenne est élevée.

Cette zone constitue le support à des activités économiques intenses et variées: tourisme, pêche, transport, défense nationale, extraction de ressources énergétiques... Elle est donc le lieu de conflit d'utilisation très nombreux. Il s'agit de

* Laboratoire d'économie halieutique (Associé IFREMER), École nationale supérieure agronomique de Rennes, France.

Revue Études internationales, volume XVIII, n° 1, mars 1987

conflits d'ordre économique, politique ou militaire: vingt-deux États ont directement accès à ses eaux du fait d'espaces côtiers plus ou moins importants.

Les activités halieutiques en Méditerranée se sont développées depuis des temps immémoriaux, en témoignent, par exemple, les remarquables mosaïques antiques exposées dans les musées du Bardo à Tunis ou d'Antakya en Turquie. À l'heure actuelle la production de l'ensemble de la zone, après s'être stabilisée aux alentours de 800 000 tonnes débarquées au début de la décennie 1960, atteint 1 880 000 tonnes. Cet accroissement de + 135 % en vingt ans s'explique par deux facteurs essentiels:

- Une augmentation des débarquements particulièrement sensible en mer Noire et en mer d'Azov (+ 105 %) moins importante en moyenne pour le reste de la zone méditerranéenne (+ 32 %);
- Une très nette amélioration des données statistiques des captures à la suite des efforts du C.G.P.M. Au début des années 1970 on estime que certaines données, y compris celles concernant des systèmes halieutiques développés (Italie, France, Espagne...) pouvaient sous-estimer les quantités débarquées d'au moins 40 %.

Compte tenu de cela on peut donc penser que la mer Méditerranée, au sens strict, n'a pas connu d'évolution totale significative des captures. Seules la mer Noire et la mer d'Azov ont donc pu fournir des quantités de poissons supplémentaires importantes, ce qui ne veut pas dire que tel ou tel pays, en particulier, n'a pas augmenté sa production de façon très forte.

Cette activité de pêche qui s'effectue pour 47 % en mer Noire et mer d'Azov et pour 53 % dans le reste de l'espace méditerranéen, si l'on considère le volume des captures, fait vivre environ 250 000 pêcheurs. Il s'agit donc d'une population nombreuse exerçant *a priori* des petits métiers à caractère artisanal aux revenus parfois incertains et aux prises, en moyenne, avec de nombreuses difficultés techniques, économiques et sociales. Dans la réalité cela n'est pas toujours vérifié et il s'en faut quelquefois de beaucoup. Il y a souvent coexistence de freins au développement des activités halieutiques avec de puissants facteurs de modernisation.

Ces phénomènes s'expliquent par les différents caractères des productions des pêches méditerranéennes qui sont eux mêmes largement dépendant des conditions dans lesquelles s'effectuent ces activités. La part de plus en plus importante que prennent les politiques d'aménagement dans l'explication des progrès économiques et sociaux du secteur constituent actuellement le plus grand facteur d'espoir pour un développement dans tous les domaines des pratiques halieutiques méditerranéennes.

I - LES PRODUCTIONS DES PÊCHES MÉDITERRANÉENNES

Les quantités et les types d'espèces capturées et débarquées varient de façon importante suivant la zone à l'intérieur de laquelle opèrent les différents pays producteurs. L'évolution des captures de la zone 37 indique que la production méditerranéenne a augmenté assez régulièrement, de l'ordre de + 3,8 % par an,

entre 1962 et 1972, alors que dans les décennies antérieures la production a stagné aux alentours de 700 000 à 800 000 tonnes. Depuis cette période et particulièrement depuis 1977 la croissance s'est sensiblement accélérée, puisque si l'on prend pour base 100 le volume de la production de 1972, on était à l'indice 99,2 en 1977 et on a atteint le niveau de 161,5 en 1982. Une analyse par pays producteurs permet de se faire une meilleure opinion du phénomène.

A — Les pays producteurs

La séparation en deux sous-ensembles de producteurs donne l'explication des tendances observées. Il faut considérer le sous-ensemble des pays opérant en mer Noire et en mer d'Azov: ce sont, par ordre d'importance des captures sur cet espace: la Turquie (390 000 t), l'URSS (45 000 t), la Bulgarie (17 300 t), la Roumanie (10 400 t). Depuis 1977 on assiste à une augmentation remarquable des prises: en cinq ans, l'indice des volumes passe de 87 à 199, soit plus qu'un doublement. Il faut cependant noter de très grandes variations qui se traduisent par des chutes brutales de captures en 1963 (-13 %), en 1969 (-28 %) et en 1977(-23 %).

Le sous-ensemble des pays riverains de la Méditerranée effectue des prélèvements qui, dans l'ensemble, n'augmentent pratiquement pas, compte tenu des imperfections de la collecte statistique. Pendant la période s'épauçant entre 1962 et 1982, si on assistait à un quadruplement des captures en mer Noire (230 000 t à 870 000 t), on ne constate même pas un doublement pour le reste de l'espace méditerranéen (5 700 000 t à 1 010 000 t). Les fluctuations des captures en mer Noire expliquent, à elles seules, 60 % des variations constatées dans la zone 37.

L'observation des statistiques de débarquement et de leur évolution pendant vingt ans permet de distinguer quatre groupes de pays producteurs:

— Ceux qui capturent plus de 100 000 tonnes annuelles, ce sont par ordre d'importance:

- La Turquie qui opère pour 80 % en mer Noire et pour 20 % en Méditerranée et qui, avec une progression exceptionnelle depuis 1975 (+374 %), est passée du quatrième rang à la première place. Son activité, malgré de grosses pertes de production certaines années (-60 % entre 1956 et 1962, -41 % entre 1972 et 1975), l'avait déjà fait devancer l'Espagne entre 1965 et 1970.
- L'URSS a connu des baisses de production encore plus importantes (-107 % en 1969, -16 % entre 1974 et 1976, -15 % en 1981), mais a ravi la deuxième place à l'Italie depuis 1981 (+84 % depuis 1977).
- L'Italie qui est restée longtemps le premier pays pêcheur en Méditerranée, malgré une progression régulière de ses captures de +50 % en vingt ans, n'est plus qu'au troisième rang depuis 1981.
- L'Espagne enfin, dont la production après avoir longtemps fluctué entre 75 000 et 95 000 tonnes, atteint actuellement un seuil de 160 000 tonnes, qui la situe au quatrième rang, loin derrière l'Italie. Mais il convient de remarquer que, comme c'est aussi le cas de la France et du Maroc, ce pays effectue la plus grande partie de son activité halieutique en zone océanique.

– Un deuxième groupe de pays se situe à l'intérieur de la fourchette 30 000 – 80 000 tonnes. Par rapport au groupe précédent, l'évolution des volumes débarqués est plus régulière et, en tout état de cause, ne connaît pas de variations d'amplitudes aussi brusques et importantes. Ce sont, dans l'ordre des positions acquises en 1982 :

- La Grèce qui, en vingt ans, augmente sa production de 50 000 tonnes (de 30 000 à 80 000 t).
- L'Algérie qui pendant la même période, avec un taux de croissance annuel moyen de +6 % augmente ses captures nominales de 50 000 tonnes (15 000 à 65 000 tonnes). Il faut noter que le départ des pêcheurs « pieds-noirs » au moment de l'indépendance, en 1962, avait divisé par deux le niveau des prises en moins d'un an (de 30 000 à 15 000 tonnes).
- La Tunisie progresse de 20 000 tonnes à un peu plus de 60 000 tonnes en 1982.
- La France dont la production a augmenté de 15 000 à 30 000 tonnes en 1965 (résultat de l'installation sur les côtes du Golfe du Lion des rapatriés d'Algérie) et qui, depuis cette date, voit sa production fluctuer entre 40 000 et un peu plus de 50 000 tonnes.
- La Yougoslavie qui produisait un peu plus de 20 000 tonnes en 1962, a atteint le niveau de 40 000 tonnes en 1982.
- Le Maroc, enfin, pendant la même période, a vu sa production méditerranéenne passer de 7 000 à environ 35 000 tonnes.

Il faut noter que pour l'ensemble de ces pays l'amélioration des statistiques produit des résultats sensibles depuis 1975.

– Un troisième groupe de quatre pays produit entre 7 000 et 20 000 tonnes ; ce sont dans l'ordre : la Bulgarie (17 000 tonnes), l'Égypte (11 000 tonnes) – non exclusivement pays méditerranéen –, la Roumanie (10 000 tonnes) et la Libye (7 000 tonnes).

– Le dernier groupe comprend les pays ayant une production inférieure à 7 000 tonnes ; ce sont : Israël (4 000 tonnes), l'Albanie (4 000 tonnes estimées), Chypre (1 500 tonnes), le Liban (1 400 tonnes), le territoire de Gaza (1 200 tonnes), Malte (1 200 tonnes) et la Syrie (1 000 tonnes). Il faut noter que le Japon développe une petite activité de pêche en Méditerranée qui fluctue entre 100 et 2 200 tonnes suivant les années et qui concerne essentiellement le thon rouge et plus accessoirement l'espadon.

La production méditerranéenne est donc le fait des seuls pays riverains, ce qui s'explique essentiellement par la faiblesse du niveau des captures. Le total des débarquements de la zone 37 en 1982 ne représente que 2,45 % du total des captures nominales mondiales (jusqu'en 1975, cette proportion oscillait entre 1,6 et 1,8 %). Si la zone était exploitée, fictivement, par un seul pays, celui-là se situerait seulement au treizième rang mondial. L'éventail des productions de chaque pays varie énormément dans un rapport de 1 à 488, les longueurs des côtes n'étant pas, et de loin, le seul facteur explicatif. Enfin, les captures et les débarquements sont fort inégalement répartis : 46 % sont effectués en mer Noire et mer d'Azov, 22,5 % en Méditerranée occidentale, 21 % en Méditerranée centrale, 10,5 % en Méditerranée orientale.

B — Les espèces débarquées

La production méditerranéenne se caractérise par une forte proportion de débarquements de poissons diadromes, puisqu'ils représentent 6,86 % des captures, alors que la proportion mondiale en zone maritime pour ce groupe d'espèce n'est que de 1,22 %. En conséquence, l'ensemble des autres espèces constituent des prises relatives plus faibles que la moyenne mondiale.

- poissons marins divers: 83,50 % (mondial 86,20 %)
- crustacés: 1,97 % (mondial 4,72 %)
- mollusques: 6,67 % (mondial 7,57 %).

Les espèces du groupe des clupéidés représentent à elles seules un peu plus de la moitié des captures nominales méditerranéennes avec 963 000 tonnes (51,27 %), concentrées sur trois espèces principales (98 % de l'ensemble). L'anchois européen (*Engraulis encrasicolus*) en est la première espèce capturée avec 637 000 tonnes (2/3 des clupéidés), 43 % de cette production est le fait de la Turquie et 34 % celui de l'URSS en mer Noire. Vient ensuite la sardine européenne (*Sardina pilchardus*) avec 230 000 tonnes, dont près de la moitié des débarquements sont effectués par deux pays: l'Italie (2/3) et la Yougoslavie (1/3). Le sprat (*Sprattus sprattus*) est capturé par l'URSS (70 %) et la Bulgarie (20 %) en mer Noire et représente 81 000 tonnes. Durant les dix dernières années, les captures de sardines européennes ont augmenté de 65 % et alors qu'elles ne représentaient que 39,5 % du total des captures mondiales de l'espèce, elles en couvrent actuellement un peu plus du quart (25,6 %). Celles de sprat ont augmenté de 777 %, principalement depuis 1976. Elles représentent actuellement 15,4 % des débarquements mondiaux, alors que dix ans auparavant la part relative n'était que de 1,7 %. Quant à l'anchois européen, avec une croissance des captures de 84 % dans la même période, il participe de façon déterminante aux captures d'espèces méditerranéennes. Au total, en dix ans, les captures nominales de clupéidés ont pratiquement doublé de volume.

Les espèces des groupes 33 et 34 de la classification FAO occupent les deuxième et troisième places des captures méditerranéennes avec 163 000 tonnes (9,1 %) et 123 000 tonnes (6,9 %). Mais dans chacun de ces cas, il n'existe pas d'aussi fortes concentrations sur un petit nombre d'espèces avec un caractère géographique prononcé comme pour le groupe précédent. Sauf, pour les maquereaux pêchés par la Turquie (105 000 tonnes), essentiellement en mer Noire, avec un doublement de la production en une décennie.

Les espèces diadromes occupent une place comparable au groupe précédent avec 6,5 % des captures. Leur position s'explique par la très forte progression de la pêche des clupéonelles (*Clupeonella delicatula*) effectuée par l'URSS en mer Noire (123 000 tonnes). Mais cette production a subi de très fortes chutes annuelles de débarquement avec un minimum de 31 000 tonnes en 1976. Les caractéristiques biologiques de cette espèce font que les captures en mer ne représentent qu'un peu plus du quart des captures totales, puisque l'URSS, dans ce secteur, en pêche 313 000 tonnes en eau douce.

L'ensemble des espèces citées représente à lui seul 65 % des captures méditerranéennes. Les 35 % restant se répartissent sur une très grande quantité d'apports d'autres espèces représentant des tonnages parfois très faibles. Mais cela justifie souvent l'existence de métiers très spécifiques: pêche à l'espadon au large de la Sicile, pêche au thon rouge, pêche du corail (Tunisie, Corse), pêche des éponges (80 % de la production mondiale par la Tunisie, la Grèce et la Turquie), captures des poissons de roches: Labridés (vieilles, girelles ...), Scarpoenidés (rascasses ...), Sarranidés (mérours ...), soit au filet droit, soit au filet maillant, soit à la ligne ou même aux casiers. Plus de 150 espèces différentes sont ainsi pêchées et mises en marché localement.

En définitive, la pêche dans la zone méditerranéenne donne lieu à des captures dirigées essentiellement en mer Noire et concernant des espèces cibles bien définies, qui sont l'objet d'activités intensives se soldant parfois par des phénomènes de surpêche ou étant tributaires des variations naturelles de population (chutes de production de 1963, 1969, 1977). Une image du phénomène de concentration que cela entraîne avec les risques économiques y afférant, est donné par les chiffres suivants: la pêche en mer Noire représente 46 % des captures nominales de la zone méditerranéenne, trois groupes d'espèces (clupéonelles, maquereaux et poissons bleus, clupéidés) fournissent 65 % des apports – dont 55 % sont constitués par une seule espèce (*Engraulis encrasicolus*) –, pour ces débarquements; deux pays, l'URSS et la Turquie participent à eux seuls pour 75 % du total; si l'on y ajoute l'Italie, la Yougoslavie et l'Espagne, ce sont cinq pays qui débarquent pratiquement 90 % de la production.

Pour le reste, les ressources méditerranéennes justifient l'existence d'un très grand nombre de pêcheurs (environ 250 000), exerçant une très grande variété de métiers, avec une concentration de ces petits métiers essentiellement en Méditerranée occidentale et centrale (en particulier, dans l'Adriatique et la mer Tyrrhénienne). Pour ceux-ci, il semble que le volume des débarquements n'évolue pas beaucoup.

L'avenir de l'ensemble des pêches méditerranéennes est étroitement dépendant de l'état des ressources. Les récentes évaluations du Conseil général des pêches pour la Méditerranée s'appuyant sur les conclusions de groupes de travail ad hoc, dont la mission est d'évaluer les ressources halieutiques méditerranéennes, font apparaître que pratiquement tous les stocks de la Méditerranée occidentale sont pleinement exploités (sauf pour les maquereaux et les chinchards, *horse mackerel*) et parfois même surexploités localement, en particulier sur les côtes européennes. En Méditerranée orientale, certains stocks de poissons pélagiques sont pleinement exploités. En mer Noire, enfin, certains stocks démerseaux le sont aussi (turbot).

Au total, pour l'ensemble de la zone, la confrontation entre le niveau des captures (1981) et les estimations de potentiel commercialement réalisable donne les résultats suivants:

	Captures (1981)	Potentiel (en millions de tonnes)
Espèces océaniques pélagiques	0,06	0,04 – 0,06
Espèces démersales	0,35	0,35 – 0,45
Espèces pélagiques vivant en bancs	1,06	0,70 – 0,90
Céphalopodes	0,05	0,05 – 0,07
Crustacés	0,03	0,03 – 0,05
Total	1,55	1,17 – 1,53

Source: FAO *Tendances et perspectives des pêches mondiales* 772 p. 6.

Ces quelques données soulignent, s'il en était besoin, l'étroite dépendance existant entre l'aspect biologique et l'aspect économique, dépendant lui-même de l'adaptation des conditions de la production aux nécessités halieutiques.

II – LES CONDITIONS DE LA PRODUCTION

Les activités halieutiques méditerranéennes sont extrêmement diverses et très inégalement réparties sur le pourtour de la zone. Elles ont pour caractère principal d'être de type artisanal mais avec des résultats économiques fort variés. Néanmoins il semble possible d'en dégager quelques tendances générales concernant leurs conditions d'exploitation.

A — Des activités variées de caractère artisanal

Dans la majorité des cas, la pêche méditerranéenne est pratiquée à partir de structures de type artisanal. Il s'agit donc d'activités effectuées à partir de navires de taille relativement petite (moins de 18 mètres) dont le propriétaire est embarqué et participe à l'action de pêche avec l'aide d'un nombre variable de marins. Cette situation recouvre pratiquement et dans presque tous les pays l'ensemble des possibilités envisageables.

Le propriétaire du bateau peut être unique soit parce qu'il a reçu son unité de production en héritage familial, soit parce qu'il a réussi à en trouver le financement nécessaire. Dans l'environnement de ces sociétés traditionnelles la structure familiale conditionne l'activité de production, le travail se faisant en famille et le pêcheur devant assurer la subsistance de celle-là. Une telle structure ne favorise pas toujours l'adaptation nécessaire au progrès et peut conduire la génération des jeunes à abandonner complètement le secteur de la pêche. Cela freine souvent le développement de la petite pêche côtière.

Il peut y avoir copropriété de plusieurs pêcheurs d'une même unité, et cela parce qu'ainsi l'accession à la propriété en est facilitée par les possibilités accrues de faire face à certains investissements. Les bateaux concernés par ce cas de figure peuvent être aussi bien de petites embarcations non pontées que des petits chalutiers.

Les plus grosses unités essentiellement en Méditerranée occidentale ou en mer Noire sont quelquefois décrites comme ayant un caractère industriel, par opposition aux activités des petits métiers, mais les sociétés d'armement restent en nombre relativement restreint. Si l'on définit la pêche industrielle comme celle qui se caractérise par la mise en oeuvre d'unités par des capitaines salariés d'un armement ou d'une tierce personne, on est obligé de constater qu'en Méditerranée – sauf exceptions – les unités qui répondent à cette définition pratiquent des actions de pêche à une échelle de niveau artisanal. Souvent si le propriétaire n'est pas embarqué c'est parce qu'il a confié à un autre marin une unité reçue en héritage ou parce qu'endetté il lui en a cédé la propriété à titre de remboursement.

Dans certains cas limites il existe des situations complexes de relations entre le pêcheur et le mareyeur, ce dernier ayant financé, en grande partie, le navire qui lui assure des approvisionnements privilégiés. Bien que, comparativement à la pêche océanique, l'échelle de production reste faible, les seuls métiers où il puisse y avoir parfois assimilation à la pêche industrielle se trouvent dans le chalutage et la pêche thonière en Méditerranée occidentale et dans le chalutage en mer Noire, essentiellement en mer d'Azov. Tout cela a facilité la mise en place de structures particulières, parfois très anciennes, propres à la pêche méditerranéenne, comme par exemple les prud'hommies françaises ou les structures coopératives très développées en Italie.

D'un point de vue économique l'éventail est largement ouvert puisque l'on trouve aussi bien des activités qui ne permettent pas de rémunérer correctement l'équipage, même dans les pays développés, que des activités fort rémunératrices essentiellement dans la zone occidentale. Certaines pêches permettent à peine de subvenir aux besoins familiaux les plus strictement nécessaires. D'autres dégagent, relativement aux autres activités économiques régionales, des niveaux de revenus relatifs assez élevés. E. Grofit signale par exemple qu'en Méditerranée orientale « le revenu d'un pêcheur professionnel soutient favorablement la comparaison avec celui d'un travailleur agricole de la même région et souvent dépasse même celui d'un ouvrier qualifié »¹.

Ces résultats financiers s'expliquent par la faiblesse et l'extrême diversité des productivités enregistrées. Dans les seules zones occidentales et centrales pour lesquelles on possède quelques données à un niveau sub-régional, la productivité physique peut être approchée par la production par cheval de puissance pour une quarantaine de zones statistiques. Dans le cas de la pêche pélagique l'éventail s'étend de 12 000 kg par cheval et par an à 170 kg/ch/an avec une forte concentration (83 % des zones) en-dessous de 2 000 kg/ch/an et une moyenne générale de 1 200 kg/ch/an. Pour ce qui concerne la pêche des espèces démersales l'éventail s'étend de 1 178 kg/ch/an à 40 kg/ch/an. Il est donc plus refermé avec une forte concentration (72,5 % des zones) en-dessous de 300kg/ch/an et une moyenne générale de 156 kg/ch/an pour ces derniers. Mais ces moyennes qui concernent la majorité des unités, mais aussi les moins performantes, ne constituent qu'une approche grossière dans la mesure où l'analyse résiste ensuite à toute

1. E. GROFIT. « La pêche côtière artisanale en Méditerranée orientale », in CGPM, *Revue Cons. gén. Pêches Méditer.*, 58, pp. 1-23.

élaboration de typologie par tranche de productivité que ce soit en tenant compte des localisations, des compositions des flottilles, de la composition des captures ou de l'état de la ressource.

Sur l'ensemble de la zone méditerranéenne l'ensemble des métiers pratiqués fait vivre environ 250 000 marins pêcheurs (estimation personnelle comprise dans une fourchette 240 000 – 260 000) dont un peu moins de la moitié dépendent de la Communauté économique européenne, élargie à l'Espagne (114 000), et un quart sont des ressortissants des pays arabes du sud de la Méditerranée. 15 % des pêcheurs sont employés dans la zone occidentale, 35 % dans la zone centrale, 30 % dans la zone orientale et 20 % en mer Noire. Mais ces données sont à considérer avec précaution car il n'est pas fait de distinction entre pêcheurs à temps plein et pêcheurs à temps partiel et, suivant les pays, la base des saisies statistiques n'est pas la même quand elle existe...

Compte tenu des remarques précédentes, il ne saurait être question de décrire toutes les activités de pêche méditerranéennes, on ne peut donc en donner que quelques idées au travers de certains exemples.

En France, les activités du quartier de Port-Vendres se sont particulièrement transformées du fait de l'arrivée, en 1962, des pêcheurs dynamiques, rapatriés d'Algérie au moment de l'indépendance de ce pays. Cela est la cause de l'augmentation sensible des captures françaises méditerranéennes à partir de cette date. 324 navires sont armés (1981) dont 35 chalutiers (31 côtiers et 4 pélagiques), quelques unités étant très récentes, 27 lamparos souvent très âgés, 262 barques de petits métiers. Ces unités embarquent respectivement 116, 160 et 328 marins, soit un total de 604 hommes à la mer, de nationalité française. 27 % d'entre eux, seulement, ont moins de 35 ans. Compte tenu de cette structure démographique ainsi que du manque d'hommes officiellement qualifiés, l'administration doit accorder de nombreuses dérogations pour suppléer au manque de diplômes. Ces statistiques ne tiennent pas compte d'une centaine de marins étrangers qui sont souvent embarqués en situation irrégulière de droit, ce qui permet d'éviter de payer un certain nombre de cotisations sociales et de sous-rémunérer cette main-d'oeuvre. La tendance est à une amplification du phénomène puisque cela est vécu comme un remède inévitable aux nombreuses difficultés financières.

Les indications concernant la productivité: 1 250 kg/ch/an pour la pêche pélagique et 137 kg/ch/an pour la pêche des espèces démersales, placent ce quartier près de la moyenne des résultats considérés antérieurement: 1 178 kg/ch/an et 156 kg/ch/an. Le total des apports des sept points de débarquement du quartier est de 9 663 tonnes pour une valeur annuelle de 42 897 millions de francs (y compris 2,546 millions de francs payés pour le retrait du marché de sardines et 0,796 millions pour les anchois).

Le prix moyen de vente au débarquement s'élève à 6,30 F/kg, ce qui est inférieur au prix moyen national qui est de 6,70 F/kg. Une analyse plus détaillée par métiers montre que le prix moyen pour les lamparos s'établit à 3,33 F/kg pour les anchois et 2,00 F/kg pour les sardines, à 8,84 F/kg pour les poissons de chalut (Merlus, Rougets, Capelans, Raies, Rascasses...) et à plus de 18 F/kg pour les produits des petits métiers.

La dispersion du chiffre d'affaire réalisé pour un même type de métier est importante puisque, par exemple, pour les seuls lamparos l'écart s'étend dans un rapport de 1 à 6, avec une rémunération mensuelle moyenne légèrement supérieure à 3 000 francs ce qui implique donc des niveaux de revenu bien inférieurs et en tout état de cause bien au-dessous du salaire minimum national.

Au travers de cet exemple une bonne partie des problèmes posés à la pêche en Méditerranée occidentale sont mis en valeur: existence de métiers en perte de vitesse nécessitant une reconversion rendue encore plus nécessaire par une certaine surexploitation des fonds, main-d'oeuvre âgée et insuffisamment qualifiée, faible prix de vente relatif de certaines espèces constituant des apports importants en volume, incapacité du marché à absorber une partie de la production qui implique des actions d'intervention, vétusté de certaines unités... Mais les potentialités d'un développement judicieux peuvent être soulignées: maintien et adaptation des petits métiers, financement d'unités économes en énergie, recherches d'espèces de haute valeur commerciale à l'aide de méthodes de pêche sélectives pour l'exploitation de zones moins exploitées, disparition progressive des unités vétustes et reconversion vers des activités de chalutage étudiées pour être économiquement rentables, interventions publiques sélectives, réglementation adaptées de l'effort de pêche (licences), meilleure organisation du marché...

Les pêches italiennes dans l'Adriatique produisent un peu plus de 46 % de la production brute commercialisable de ce pays. Elles utilisent près de 11 000 navires, dont 76 % appartiennent à la classe des moins de 10 tonneaux. Les grosses unités ainsi qu'un nombre non négligeable des petites pratiquent la pêche aux arts traînants, 64 % ont un moteur de moins de 51 kw, 56 % excèdent 15 ans d'âge. 25 000 marins (ISTAT - 1981) sont embarqués et 70 % d'entre-eux sont âgés de plus de 36 ans. Sur 1 100 km de côte, il existe 137 points de débarquement régulier.

En 1980 une enquête par sondage a montré que l'utilisation des arts traînants de fond permettait un rendement moyen des investissements de 8 % net mais compte tenu de l'extrême diversité de la flotte, la dispersion autour de ce taux est très importante. Les unités ayant un rapport puissance motrice - tonnage brut élevé sont dans la situation la plus mauvaise, puisque le poste frais de carburant se « chiffre en moyenne à plus de 30 % du bénéfice global et se situe au-delà de 300 % du profit obtenu ». Les résultats économiques les meilleurs se situent aux deux extrémités de l'échelle de production et concernent les unités de grande dimension ainsi que certains types de pêche (encerclement, filets calés, palangres: 15 % des débarquements, pêche par aspiration). Par exemple la pêche par encerclement avec source lumineuse dans le Nord de l'Adriatique assure un rendement net, moyen, des investissements de l'ordre de 17 %. La diversité des métiers pratiqués, si elle est source de richesse pour les pêches de la Méditerranée centrale, est encore, à un degré bien supérieur à celui de la Méditerranée occidentale, source de conflits (aspiration - chalutage de fond - arts dormants...) et de complications pour la gestion de la ressource.

Les pêches tunisiennes occupent une flottille côtière de 6 200 barques dont 2 300 sont motorisées, 187 lamparos et 195 chalutiers dont les débarquements respectifs (1983) sont de 29 650 tonnes, 17 500 tonnes et 14 000 tonnes. 34 000

marins pêcheurs sont employés. Les activités de production, en progression, sont beaucoup plus concentrées sur la côte Est que sur la côte Nord, donnant parfois lieu à des risques de surpêches localisées à l'Est tandis que le Nord révèle des potentialités parfois importantes.

La moyenne des prix au débarquement s'établit à 0,99 Dinars/kg dont 0,30 D/kg pour les produits de la pêche au feu (sardines...); 1,25 D/kg pour les apports de la pêche côtière; 0,38 D/kg pour ceux de la pêche chalutière pélagique. En outre il faut noter l'existence de pêches spécifiques: 78 tonnes d'éponges d'une valeur moyenne de 10,25 D/kg, 102 tonnes de langoustes à 6,31 D/kg et surtout 1 765 tonnes de corail d'un prix moyen de 111,64 D/kg. (1 D \approx 11 F.F.).

La consommation de produits de la mer par habitant qui était de 4,5 kg en 1964 s'établit à 9 kg en 1983, mais de façon fort inégalement répartie géographiquement puisque une étude de CEGOS Tunis a montré que ces chiffres étaient de 12,9 kg dans la région côtière (maximum 19,7 kg à Mahdia, minimum 10,8 kg à Sfax, port principal du pays) et de 0,6 kg/habitant dans les zones continentales.

La poursuite du développement halieutique de ce pays, facilité par la présence de structures adéquates qui possèdent des hommes formés à un haut niveau, passe par une poursuite de l'effort de formation, un développement dans les zones peu ou mal exploitées, la mise en place de structures de commercialisation suffisantes, la construction d'infrastructures nécessaires là où elles n'existent pas, une adaptation de certaines unités aux impératifs de la rentabilité...

Les pêches chypriotes, en Méditerranée orientale, sont intéressantes à examiner dans la mesure où les conflits militaires qui s'y sont déroulés, ont pesé d'un certain poids. Un nouveau régime des pêches a été mis en place pour tenir compte de la diminution des zones de pêche accessibles du fait des impératifs politiques et militaires.

Entre 1975 et 1982 les prises totales ont augmenté de 4 % par an, en moyenne, pour l'ensemble des types de pêche (avec depuis 1978 une baisse de 17 % par an pour les seules activités chalutières). Les facteurs avancés pour l'explication de l'évolution de ces débarquements étaient – outre les faits militaires et politiques – l'intense conflit existant entre la pêche chalutière et la pêche côtière et des phénomènes de surexploitation locaux. Les chalutiers font vivre environ 70 familles, la pêche côtière un peu plus de 700.

En 1982 le nouveau régime des pêches a visé à diminuer les périodes de pêche du chalutage ainsi que la puissance totale des chalutiers à 2 000 ch. Des subventions ont favorisé la réorientation des chalutiers vers la pêche dans les eaux internationales. Les interdictions étant absolues, elles ont été respectées.

Dès la fin de 1982 les résultats pour la pêche côtière ont été spectaculaires (mais aussi pour le chalutage à un moindre degré). Les prises totales ont augmenté de 41 % en 1983 et de 89 % en 1984 (35 % en 1983 pour le chalutage). Sur la base des données de 1982 et 1983 les bénéficiaires des pêcheurs ont augmenté rapidement alors que pendant les périodes précédentes ils arrivaient à peine à couvrir leurs coûts de production. Même si cela illustre assez bien les potentialités d'adaptation des pêches méditerranéennes en vue d'obtenir de meilleurs résultats, il n'en reste pas

moins que demeure le problème de la mise en place d'un système de commercialisation rationnel des produits de la mer ainsi que le fait que si, en conséquence d'un meilleur aménagement, le potentiel de ressource a augmenté, l'intensité de pêche demeure, néanmoins, encore trop forte.

B — Les conditions générales d'exploitation

Les quatre exemples précédents (Méditerranée occidentale, Méditerranée centrale, sud de la Méditerranée, Méditerranée orientale) ont montré l'extrême diversité des pêches méditerranéennes. On peut, malgré cela, préciser quelques tendances générales concernant les conditions d'exploitation des pêcheries de cette zone.

La première caractéristique à mettre en lumière est que, sauf exception, le régime communautaire européen de conservation des ressources halieutiques, historiquement établi en vue d'exploitation des zones de l'Atlantique Nord-Est, concerne peu les eaux méditerranéennes. Pour les pays européens il n'existe pas en Méditerranée d'extension officielle aux 200 milles. Les mesures de gestion (TAC – quotas) ne s'appliquent pas. Seules quelques espèces – sardines, anchois, maquereaux, thon rouge – sont directement touchées par la mise en place de l'organisation communautaire des marchés des produits de la mer. Pour les autres espèces – spécifiquement méditerranéennes – il n'existe pas de politique particulière si ce n'est l'obligation de respect des règles générales de concurrence et de mise en marché élaborées par la CEE.

La mise en place des mesures structurelles visait essentiellement la restructuration des pêches océaniques, il en va de même pour les principales mesures structurelles visant à l'entrée de l'Espagne dans le marché commun. Cependant les unités de la flottille méditerranéenne qui rentrent dans les normes de dimension de la CEE peuvent bénéficier des soutiens financiers européens pour leur construction ou leur modernisation. De la même façon les bateaux de pêche de moins de 18 m, construits avant le 1^{er} janvier 1958 peuvent bénéficier d'aides pour arrêt définitif pour ceux qui mesurent plus de 12 m et en tout état de cause d'aides pour une diminution éventuelle de leurs activités.

La deuxième caractéristique est que de nombreux pays méditerranéens – en particulier européens – ont un important solde déficitaire de leur balance commerciale des produits de la mer. Ce solde se chiffre à – 485 millions de \$ (66 % de la valeur de la production halieutique) pour l'Italie, – 46 millions de \$ (22 %) pour la Grèce et – 48 millions de \$ (133 %), pour la Yougoslavie. Si on considère l'Espagne – 178 millions de \$ (17 %) et la France – 602 millions de \$ (95 %) c'est un total déficitaire de 1 359 millions de \$ annuel de sorties de devises qu'il faut tenter de combler dont 579 pour les pays strictement méditerranéens de la zone Nord. Si on exclut le Maroc, l'Espagne, la France l'URSS et l'Égypte, pays à espaces marins non strictement méditerranéens, le déficit global s'élève à \$792 millions (1754 pour l'ensemble de la zone).

Compte tenu du degré d'exploitation de la Méditerranée ainsi que des potentialités limitées de ses eaux, l'une des solutions envisagées pour ces pays est donc de tenter d'accroître leurs captures dans les zones non méditerranéennes. Cela est

d'autant plus nécessaire que la plus grande partie de l'explication du déficit en production tient à ce que les produits qui le causent ne peuvent être pêchés dans leurs eaux riveraines. Ce problème concerne aussi et pour les mêmes raisons les flottes bulgares et roumaines.

Les pays à rivages strictement méditerranéens (sont donc exclus le Maroc, l'Espagne, la France et l'URSS) effectuent parfois une bonne partie des prises qui concourent à leur approvisionnement hors de cette zone. Cela représente 71,6 % des captures bulgares (82 733 t en 1982), 70,4 % (165 856 t) pour la Bulgarie, 25,9 % (6 122 t) pour Israël, 12,7 % (13 500 t) pour la Grèce et 9,8 % (45 876 t) pour l'Italie. Le maintien de ces positions nécessite, pour l'ensemble de ces pays, l'entretien d'une flotte de pêche lointaine quelquefois particulièrement importante. C'est ainsi que l'Italie entretient 39 navires de pêche océanique, la Grèce 31, la Roumanie 47 dont 7 navires usines et transporteurs, la Bulgarie 36 dont 6 navires usines et transporteurs.

La mise en place des ZEE pose des problèmes d'accès à la ressource qui sont souvent difficiles à résoudre. Ainsi l'Italie effectue 11 % de ses prises en pêche lointaine (4 % en Atlantique Nord-Ouest, 52 en Atlantique Centre-Est et le reste en Atlantique Sud-Est, en Atlantique Nord-Est et en Atlantique Centre-Ouest); la Grèce 13 % en Atlantique Centre-Est; Israël 25 % en Atlantique Sud-Est; la Roumanie 36 % en Atlantique Centre-Est et 34 % en Atlantique Sud-Est; la Bulgarie 43 % en Atlantique Sud-Est; 12 % en Pacifique Sud-Est, 6 % en Pacifique Nord-Est, 6 % en Atlantique Centre-Est et 4 % en Atlantique Nord-Est.

Actuellement la solution la plus recherchée est la constitution de sociétés conjointes avec les pays riverains qui demandent à ce que cela se traduise par des transferts de technologie en leur faveur, ce qui ne va pas toujours sans problèmes. Il faut enfin se rappeler que pour ce qui concerne la négociation d'accès à la ressource concernant des navires de pavillon européen, seules les instances communautaires ont pouvoir de négociation, or les intérêts méditerranéens ne sont pas toujours prioritaires.

La troisième caractéristique est l'exercice de métiers dans des conditions très conflictuelles exacerbées du fait de l'intensité de l'occupation de l'espace côtier méditerranéen. Il s'agit de conflits internationaux qui sont de deux types:

Conflits armés ou conflits politiques: leur influence sur les activités de pêche peuvent entraîner des cessations d'activité temporaires se traduisant par des baisses d'apports et des conditions économiques difficiles pour les pêcheurs – bien que en particulier en Méditerranée orientale, la structure artisanale à très petite échelle de production soit un facteur de souplesse vis à vis de ces crises, – sauf exception, ces périodes de rupture sont trop rarement utilisées pour une remise en ordre des pêcheries.

Conflits pour l'exploitation des stocks en commun: les ressources les plus importantes de la Méditerranée sont normalement accessibles par les flottes de plusieurs pays: mer d'Alboran par celles de l'Espagne, du Maroc et de l'Algérie; golfe du Lion occidental par celles de la France et de l'Espagne pour les pêches d'espèces démersales; mer Adriatique par celles de l'Italie et de la Yougoslavie; canal sicilo-tunisien par celles de l'Italie, de la Tunisie et de la Lybie...

Conflits entre les différents types de pêche résultant soit de la pratique de métiers incompatibles sur une même zone (arts dormants, arts traïnants), la zone hypersensible étant celle des 3 milles lorsque les chalutiers prennent le droit d'y pénétrer, soit d'une capacité de pêche excessive souvent entretenue à des niveaux trop élevés par les subventions nationales (influence du chalutage sur la petite pêche côtière), soit de l'utilisation d'engins de pêche dégradant l'environnement (pêche à l'explosif, utilisation de dragues inadaptées ou de maillages trop faibles) ou perçus comme tel (utilisation de dragues aspirantes par les pêcheurs italiens de « vongo-le »).

Conflits pour l'utilisation de zones côtières qui concernent la concurrence entre pêche et mariculture. Il s'agit de l'occupation de l'espace du domaine public maritime pour l'attribution de concessions aux conchyliculteurs et aux ostréiculteurs qui peuvent créer une gêne certaine dans les espaces lagunaires pour certaines pêches artisanales. Cela concerne aussi des pratiques d'aménagement visant soit à un repeuplement soit à une augmentation du potentiel capturable et qui se traduisent par la mise en place de récifs artificiels qui tout en étant favorables à des activités de pêche passives, peuvent constituer autant de barrières pour le chalutage. Des conflits du même ordre existent entre la pêche professionnelle et la pêche récréative sans que l'état actuel des connaissances permette d'affirmer avec précision la nature et le volume des interactions.

Conflits de plus en plus importants avec l'utilisation industrielle et touristique de l'espace marin, conséquence de la situation climatique privilégiée de cette zone et du phénomène de l'urbanisation intensive (40 villes ou agglomérations côtières de plus de 200 000 habitants dont 19 de plus de 500 000 habitants et 10 de plus de 100 000 habitants hors saison touristique). Cela se traduit par des phénomènes divers de pollution nocifs au renouvellement des ressources vivantes de la mer et ce d'autant plus qu'il s'agit d'un espace quasi fermé et pratiquement sans phénomènes de marées.

La quatrième caractéristique est que la situation économique très disparate des différentes pêcheries dépend de leur situation géographique et du type de métier pratiqué mais aussi et surtout de l'articulation plus ou moins bien réalisée qui existe entre la production et la commercialisation.

L'état des ressources pourrait supporter sur certaines zones du talus du plateau continental une exploitation plus intensive. De la même façon certaines espèces qui sont localement pleinement exploitées pourraient l'être mieux ou plus intensivement sur d'autres secteurs (espèces de petits pélagiques très fortement exploités dans la partie nord du canal de Sicile et qui pourraient l'être plus dans sa partie sud). Il existe une certaine dualité des pêches méditerranéennes : les espèces destinées à la transformation : sardines, anchois, maquereaux... ont un prix de vente faible, mais compte tenu des volumes des débarquements elles assurent une part non négligeable de la valeur totale débarquée, à l'inverse des espèces pêchées par les petits métiers côtiers qui ne représentent qu'une faible part des valeurs débarquées du fait de leur haute valeur commerciale liée à leur commercialisation directe en frais, assurent très souvent aux pêcheurs concernés des revenus décents.

Ainsi les résultats financiers dépendent en large partie des possibilités d'amélioration et de développement de la commercialisation des produits de la pêche. En Yougoslavie des études très précises ont montré que les bilans économiques pouvaient par ce moyen devenir meilleurs y compris pour les améliorations techniques et commerciales concernant les plus petites unités de pêche.

Néanmoins tout développement des pêches méditerranéennes se heurtera inévitablement à la faible productivité des eaux de cette mer. L'un des moyens de contourner cet obstacle est de mettre en exploitation l'ensemble des zones lagunaires et saumâtres littorales et de les utiliser au mieux. Elles sont seules capables d'accroître de façon significative la production halieutique. Il existe sur le pourtour méditerranéen plus d'un million d'hectares pouvant convenir à l'aquaculture. Une telle activité, qui a fait l'objet de la part des pays riverains d'études et de recherches importantes depuis une dizaine d'années, pourrait être une solution au besoin d'extension de la production à la condition que les espaces nécessaires lui soient réservés face aux autres utilisations possibles et que les eaux soient maintenues à un niveau suffisant de qualité. D'ores et déjà la production lagunaire de certains pays, en particulier en Égypte, est largement significative. La mise en oeuvre de politique globale d'aménagement pourrait bien être la condition de la poursuite de l'amélioration de la production méditerranéenne.

III – LES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT

L'ambition d'aménager les pêcheries méditerranéennes n'est pas un phénomène récent. Déjà la Commission Internationale de la Méditerranée dans son bulletin donne le compte rendu de sa sous-commission 5: Biologie Appliquée (Pêches). En effet lors de la conférence de Madrid des 17-20 novembre 1919 qui poursuit les travaux préparatoires accomplis avant la Première Guerre mondiale, le Directeur de l'Institut océanographique de Madrid, qui prononce le discours inaugural, précise que « la mer est une source inépuisable d'alimentation saine, bon marché, qui se renouvelle incessamment; mais il faut sagement réglementer son exploitation », ... sinon ..., « on courra le risque grave de tarir la source au lieu d'en augmenter le débit »².

Ce qui est plus nouveau c'est l'ampleur des recherches en vue d'un aménagement rationnel compte tenu des phénomènes de concurrence liés aux conflits potentiels ou existants et le début de la prise en compte de la dimension économique et sociale dans l'élaboration des pratiques et des politiques.

A — Des politiques d'aménagement spécifiques

Les recherches en vue d'élaborer ces politiques qui ont pour objet de faire face à des problèmes spécifiques qui peuvent se poser sont les plus anciennes, mais aussi, par conséquent celles qui ont donné lieu au plus grand nombre de publications ainsi qu'à la mise en oeuvre de la majorité des mesures édictées. Elles ont pour

2. *Bulletin C.P.M.M.*, 1920, 2.

objet d'aménager soit des pêcheries nationales, soit des pêcheries opérant sur des stocks à partager.

L'aménagement des pêcheries nationales s'appuie sur les différents résultats issus des études portant sur l'évaluation des ressources méditerranéennes. De tels travaux ont été entrepris par grandes zones: Méditerranée occidentale, centrale, orientale et mer Noire avec un effort particulier sur certaines zones statistiques sensibles: Baléares et golfe du Lion, Adriatique, mer Noire. Cela donne lieu à des rapports réguliers sur l'évaluation de l'état des stocks. De plus un atlas des pêches est en cours de parution et le premier volet consacré à la Méditerranée occidentale et centrale vient d'être livré. Au sein du Conseil Général des Pêches pour la Méditerranée (C.G.P.M.) qui est l'organisme compétent en la matière, des groupes ad hoc sont chargés de suivre ces problèmes. Les résultats des diverses consultations techniques ainsi entreprises permettent à la CIEM de faire des recommandations aux pays membres. Ces derniers initient pour leur propre compte en parallèle un certain nombre d'études qui leur permettent d'étayer leurs décisions. À l'heure actuelle les principales recommandations portent sur une poursuite de l'amélioration des statistiques de production, l'utilisation des méthodes de détermination de paramètres dynamiques à partir des structures de taille, la promotion au niveau régional des recherches sur l'âge (otolmétrie) et sur l'identité des stocks (électrophorèse), la promotion de campagnes acoustiques conjointes. Les principaux problèmes à résoudre tiennent au manque de données biologiques, à l'insuffisance des échantillonnages au débarquement et à des obstacles de « nature politique ou bureaucratique » (par exemple difficultés entre la Bulgarie et la Turquie en vue de mettre en place une consultation technique concernant certains stocks de poissons migrateurs (turbot) à l'automne 1981). Les résultats obtenus ont permis de fonder de nombreuses décisions techniques en vue d'un aménagement de la production. Les mesures les plus récentes concernent, dans le domaine de la préservation des ressources, des réglementations visant à aménager des pêches spécifiques (rasco, claro, volanta en Espagne), à améliorer l'emploi de certains engins (Espagne, Italie...), à la mise en place de campagnes expérimentales dans les zones sous-exploitées, à la limitation de l'effort de pêche, etc...

Depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion de la CIEM, la dimension sociale et économique commence à être prise en compte. La première session du groupe de travail sur les problèmes économiques posés par le développement de la pêche s'est tenue à Athènes le 9 mars 1972. Partant d'ambitions générales portant sur les aspects économiques liés aux industries de transformation, sur ceux liés à la commercialisation et sur ceux liés « au système de l'emploi » ainsi que de la rémunération des pêcheurs, un certain nombre de recherches ont été entreprises qui traitent essentiellement, mais trop souvent de façon séparée, des problèmes de commercialisation ainsi que des effets bio-économiques liés à la mise en place de politiques de régulation de l'effort de pêche. La liaison entre les problèmes économiques de la production et ceux de la valorisation des produits n'est pratiquement pas abordée.

L'existence de stocks à protéger a par ailleurs poussé les différents États concernés à mettre en oeuvre des études sur un plan régional ou sous-régional. Ces dernières peuvent porter sur une collaboration pour l'évaluation des stocks (Maroc

et Espagne en mer d'Alboran), la mise en place de recommandations de programmes de travail (Espagne et France dans le golfe du Lion occidental), la mise en évidence du fait que des mesures nationales non coordonnées peuvent être inefficaces (Italie et Yougoslavie en mer Adriatique)... Poussés par les nécessités bio-économiques plusieurs accords de pêche bi-latéraux ont été mis en place qui peuvent aboutir dans certains cas à la création de co-entreprises. Les pays les plus concernés par ce type d'action sont l'Espagne, l'Italie, la Yougoslavie, la Grèce, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc. Mais cela est souvent difficile à faire fonctionner de façon durable, l'obstacle majeur étant souvent d'ordre financier.

Des projets plus ambitieux ont vu le jour dans la période récente visant à associer l'ensemble des pays méditerranéens. Il s'agit, en particulier, d'études portant de manière plus globale sur le développement et l'aménagement des pêches, sur les problèmes d'aquaculture et sur l'aménagement des zones lagunaires. Mais là aussi l'obstacle financier n'est pas négligeable. De la même façon, le manque de personnel disponible pour ce type de travail est un frein important au développement de ces programmes.

B — Des politiques d'aménagement intégrées

Ces politiques ont pour objet de mettre en place une gestion des pêches tenant compte de l'ensemble des contraintes biologiques, économiques et sociales ainsi que des différents facteurs de développement à mettre en oeuvre. Certains aménagements sont faits dans cet esprit, ils concernent essentiellement de petits pays ou certaines zones très précises. La politique chypriote en est certainement un des meilleurs exemples. Mais le projet actuellement le plus ambitieux et qui a peut-être le plus de chance d'aboutir est celui qui, mené dans le cadre de la Communauté européenne, vise à l'instauration d'un « Programme Intégré Méditerranéen ». Il est ambitieux dans la mesure où il ne concerne pas seulement la pêche dans la région méditerranéenne mais aussi et surtout il vise à développer les autres secteurs, en particulier, l'agriculture, de manière intégrée. Afin de donner une idée de l'importance que peut avoir ce programme on peut noter par exemple que le gouvernement français vient de nommer son ancien directeur des pêches responsable, pour ce pays, du programme intégré méditerranéen.

Il s'agit dans ce programme de « prendre acte de certaines réalités et surtout du fait que, souvent, « les régions méditerranéennes » ont été jusqu'à présent marginalisées dans le cadre des politiques communautaires ». Il ne s'agit pas seulement de garantir aux régions méditerranéennes les moyens financiers nécessaires, mais aussi de dégager des perspectives et de fixer des objectifs de développement compatibles avec les réalités économiques locales et avec les obligations qui découlent de l'appartenance à une communauté ».

Pour ce qui concerne les pêches, les actions prévues ont plusieurs objectifs qui ont pour fonction de mieux aménager le milieu et d'améliorer les conditions générales d'exploitation, d'améliorer l'outil de production, d'initier des actions d'accompagnement.

Cela doit donc permettre un développement de l'ensemble du secteur en :

- tirant un meilleur parti des potentialités existantes,
- valorisant mieux la production,
- augmentant la productivité des hommes et des moyens de production mis en oeuvre,
- accroissant le revenu des professionnels concernés.

La traduction en moyens de tout cela s'effectue sur quatre plans :

Celui des infrastructures et des installations portuaires par la construction de nouveaux ports de pêche (Grèce) ou d'abris sommaires (Grèce, Italie), pour la modernisation des infrastructures portuaires : darses, quais, digues, brise-lames (Italie, Grèce, France) ou des infrastructures d'amont : ravitaillement, fourniture d'eau, de glace ou de carburant (France, Italie), pour la mise en place de structures artificielles immergées (Italie, France).

Celui de l'aquaculture pour des travaux d'aménagement des sites potentiellement utilisables (France, Italie), des actions de création ou de modernisation d'infrastructure (France, Italie, Grèce), l'encouragement à l'installation de stations privées d'aquaculture (France, Italie), la réalisation de projets pilotes (Italie) ou la construction d'écloseries (Grèce).

Celui de la restructuration de la flotte par un encouragement au renouvellement (France, Italie, Grèce), un effort d'équipement des bateaux (Grèce), une recherche de techniques permettant d'économiser l'énergie (Grèce, Italie, France), une meilleure conservation des captures (Grèce), une amélioration des conditions de travail et de la sécurité à bord (Grèce, Italie, France), une recherche de la polyvalence des unités de pêche (Grèce, Italie, France) et des actions spécifiques à certains métiers : lamparo (France), pêche thonière (France), pêche du corail (Italie), pêche des éponges (Grèce). Le tout ne doit pas aboutir à une augmentation de l'effort de pêche et doit être accompli en liaison avec la politique de gestion et de conservation de la ressource.

Celui de la commercialisation et de la valorisation des produits par une amélioration des infrastructures avales : quais de débarquement, criées, installations du froid (France, Grèce, Italie) et par des actions visant à améliorer la transformation et la commercialisation des produits de la pêche de l'aquaculture (Grèce, Italie, France).

La contribution communautaire à ces programmes pendant six ans évaluée en millions d'Écus constants 1982 est évaluée globalement à 6 628 millions d'Écus dont 459 concernent la pêche et l'ensemble des mesures d'accompagnement y afférent, soit 7 % du total des dépenses envisagées. 166 millions concernent la Grèce (dont 27 en accompagnement), 213 l'Italie (dont 60) et 80 la France (dont 20).

Cet exemple ne doit pas rester unique puisque comme le constate le Pr. Doumenge on peut aussi bien envisager des plans intégrés de l'aménagement côtier dans un grand ensemble national, l'organisation d'un littoral national en fonction d'une économie continentale, l'utilisation du potentiel côtier comme élément majeur de l'économie nationale ou l'aménagement intégré des petits États insulaires. De

tels plans intégrés traduits en terme de planification pourraient permettre « de tirer le maximum de profits pour l'exploitation des ressources du littoral au bénéfice de ceux qui s'y consacrent »³.

IV – CONCLUSION

Ainsi les pêches méditerranéennes sont dans l'ensemble très diverses et les ressources exploitables irrégulièrement réparties, elles sont le fait des seuls pays riverains et sauf cas particulier le volume des débarquements, au moins pour la mer Méditerranée au sens strict, ne sont pas appelés à évoluer de façon importante. Les conditions d'exploitation font qu'il s'agit essentiellement d'activités de type national dont les résultats financiers sont fort inégaux ce qui assure des conditions de rentabilité de l'outil de production pas toujours très fortes sauf lorsque l'exploitation porte sur des espèces spécifiques à haute valeur marchande. Mais des transformations, parfois importantes, portant sur les structures d'accueil, les outils de production, l'aménagement des espaces côtiers et lagunaires, une meilleure formation des pêcheurs pourraient améliorer largement les résultats obtenus. Cela passe certainement par la mise en place de programmes de développement intégré qui semblent conditionner largement l'avenir du système halieutique méditerranéen.

3. E. DOUMENGE, « *Problèmes de l'aménagement intégré du littoral méditerranéen* » in *Revue Cons. gén. Pêches Méditer.*, 58, pp. 343-364.

ANNEXE

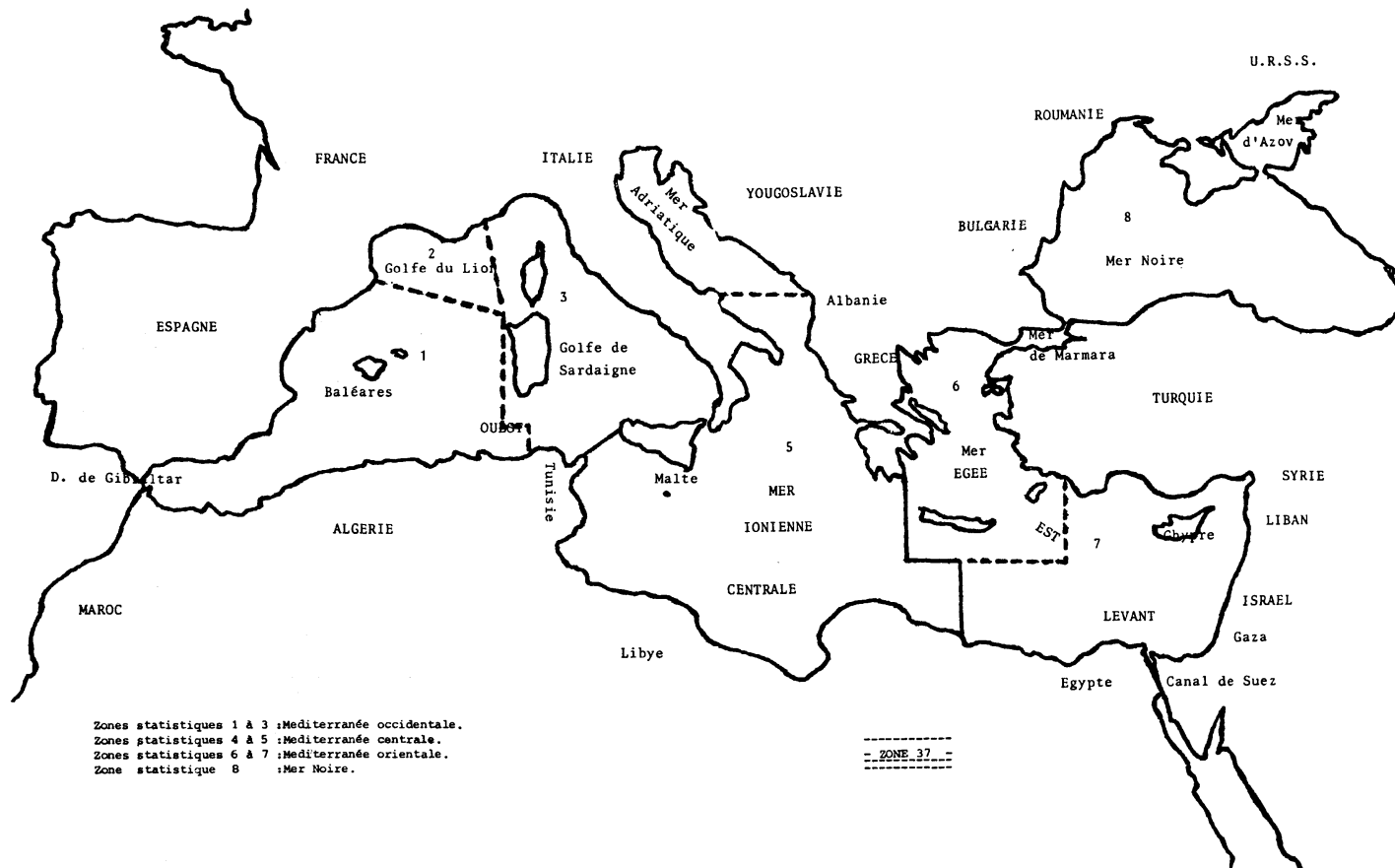
O. CHARBONNIER, S. GARCIA :

Rapport sur la consultation technique du CGPM sur les ressources en corail rouge de la Méditerranée occidentale et leur exploitation rationnelle, 1984, *F.A.O. Rapport Pêches*, (306)142 p.

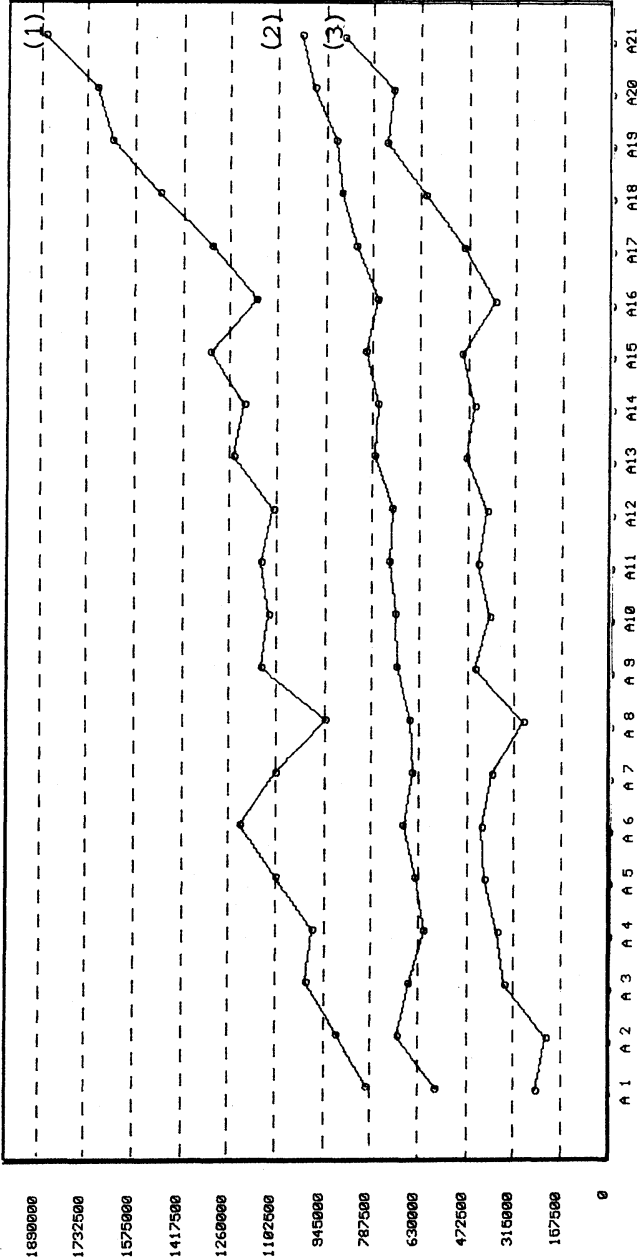
Commission Internationale pour l'exploitation scientifique de la Méditerranée :

Bulletins de la Commission Internationale pour l'exploitation scientifique de la Méditerranée, Monaco, Musée Océanographique, 1 à 10 entre le 15.1.1920 et le 20.12.1924

- C.E.E. : *Annuaire des statistiques de la pêche 19...*, Eurostat, C.E.E., Bruxelles.
- C.E.E. : « La pêche artisanale en Méditerranée situation et revenus », *Informations internes sur l'agriculture*, n° 135, oct. 1974, 313 p.
- C.E.E. : Pour les régions méridionales de la communauté, les programmes intégrés méditerranéens, *L'Europe verte : nouvelles de la P.A.C.* Bruxelles, C.E.E., 197., 130 p.
- C.G.P.M. : Aménagement des ressources vivantes dans la zone littorale de la Méditerranée, Étude 1981, *Rev. Cons gén. Pêches Méditer.* (58), 342 p.
- C.G.P.M. : *Bulletins statistiques du C.G.P.M.*, Captures nominales, n° 1, 1964-1976, 115 p. n° 5, 1972-1982, 137 p.
- C.G.P.M. : Groupe de travail sur l'évaluation des ressources et des statistiques de pêche du C.G.P.M., Rome 30 janvier - 3 février 1978 (1978) *Rapport F.A.O. Pêches*, (204) 141 p.
- C.G.P.M. : Rapport des différentes sessions, Rome, F.A.O. *Rapport C.G.P.M.*
- C.G.P.M. : Rapport de la première consultation technique sur l'évaluation des stocks dans la Méditerranée centrale, Tunis 23 avril 1982, *F.A.O. Rapport Pêches*, (266) 125 p.
- C.G.P.M. : Rapport de la deuxième consultation technique sur l'évaluation des stocks dans les divisions statistiques Baléares et Golfe du lion, Casablanca, Maroc, 7-11 décembre 1982 (1982), *F.A.O. Rapport pêches*, (263) 165 p.
- C.G.P.M. : Troisième consultation technique sur l'évolution des stocks dans l'Adriatique, F.A.N.O. Italie, 6-10 juin 1983, *F.A.O. Rapport Pêches*, (290) 255 p.
- C.G.P.M. : Rapport sur la consultation d'experts sur l'aménagement des Pêches dans les lagunes côtières, Rome 12-14 septembre 1983, *F.A.O. Rapport Pêches* (309) 25 p.
- A. DEMETROPOULOS. : Aménagement et contrôle de la Pêche côtière pp. 23-27 in C.G.P.M. *Revue Cons. gén. Pêches Méditerranéennes* (58)
- F.A.O. : *Annuaire statistique des pêches*, F.A.O., Rome.
- J. HEMANDI; : *Intérêts pour la zone nord de la Tunisie de l'exploitation rationnelle des ressources maritimes*. Thèse I.N.A.T., E.N.S.A.R. Rennes Eco. halieutiques, 1983 165 p.
- O.C.D.E. : *Examen des pêcheries dans les pays membres de l'O.C.D.E.*, O.C.D.E., Paris.
- P. OLIVER : Les ressources halieutiques de la Méditerranée, première partie, Méditerranée Occidentale, *Étude Revue Cons. gén. Pêches Méditer.*, 1983, (59) 135 p.
- U.N.E.S.C.O. : Les éco-systèmes côtiers de la Méditerranée du Sud: lagunes, deltas marais maritimes, Réunion d'experts, Tunis, 25-27 septembre 1978, *Rapport U.N.E.S.C.O. sc. de la mer*, (7) 1979, 31 p.
- U.N.E.S.C.O. : *Marine éco-system modelling in the mediterranean*, Report of the second U.N.E.S.C.O. Workshop on marine ecosystem modeling, U.N.E.S.C.O., 1977, 111 p.



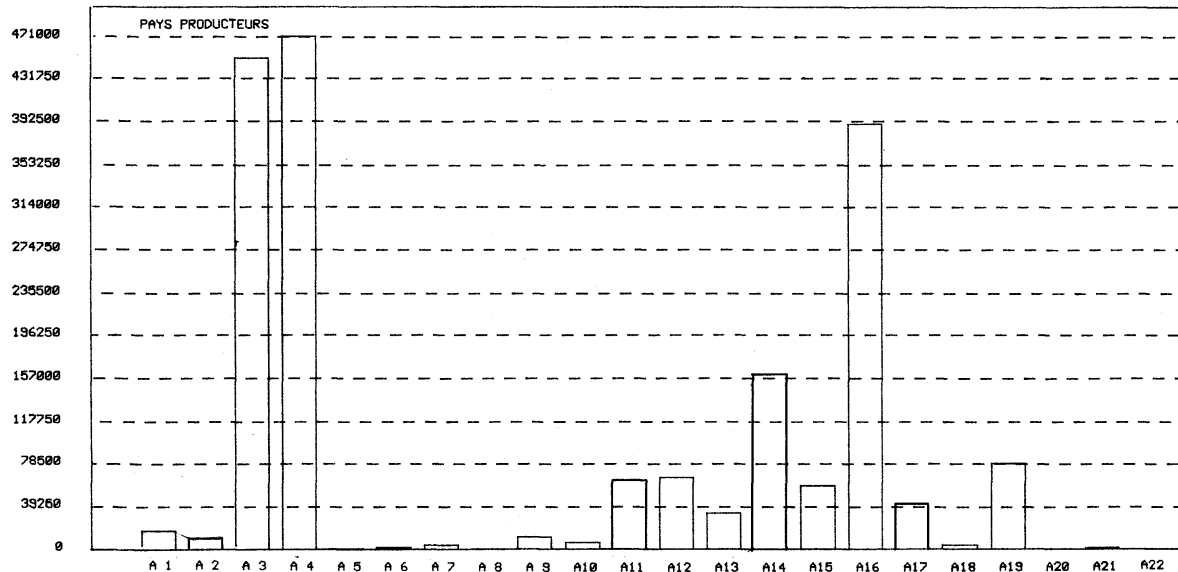
* PRODUCTION ZONE 37 *



- ANNEES
- A 1 : 1962
- A 2 : 1963
- A 3 : 1964
- A 4 : 1965
- A 5 : 1966
- A 6 : 1967
- A 7 : 1968
- A 8 : 1969
- A 9 : 1970
- A10 : 1971
- A11 : 1972
- A12 : 1973
- A13 : 1974
- A14 : 1975
- A15 : 1976
- A16 : 1977
- A17 : 1978
- A18 : 1979
- A19 : 1980
- A20 : 1981
- A21 : 1982

- (1) Zone 37.
- (2) Méditerranée.
- (3) Mer Noire.

* PRODUCTION EN 1982 * zone 37 .



* PRODUCTION EN 1982 *

PAYS PRODUCTEURS	
A 1 :	BULGARIE : 17298
A 2 :	ROUMANIE : 10374
A 3 :	U. R. S. S. : 450269
A 4 :	TURQUIE : 469810
A 5 :	SYRIE : 923
A 6 :	LIBAN : 1400
A 7 :	ISRAEL : 4072
A 8 :	GAZA : 1179
A 9 :	EGYPTE : 11208
A 10 :	LIBYE : 7425
A 11 :	TUNISIE : 62853
A 12 :	ALGERIE : 64500
A 13 :	MAROC : 35208
A 14 :	ESPAGNE : 160901
A 15 :	FRANCE : 57650
A 16 :	ITALIE : 390414
A 17 :	YOUgosLAVIE : 40489
A 18 :	ALBANIE : 4000
A 19 :	GRECE : 79062
A 20 :	MALTE : 1197
A 21 :	CHYPRE : 1556
A 22 :	JAPON+AUTRES : 1011